

NOMINATION

OLIVIER PONTI RÉÉLU À LA PRÉSIDENTE DE FEDERREC BTP

A l'occasion de l'Assemblée Générale de la filière FEDERREC BTP qui s'est tenue le 30 septembre 2026 à l'amphithéâtre FEDERREC, Olivier PONTI a été réélu à sa présidence pour un troisième mandat de 3 ans.



« La REP PMCB a encore mobilisé 90% du temps de l'équipe Bureau depuis la dernière Assemblée générale d'octobre 2025. Notre maître mot d'alors était la « discussion constructive », car nous étions aux débuts de la concertation pour la Refondation.

Depuis, nous sommes arrivés à un compromis en mai 2026 qui a permis au ministère de l'Environnement d'écrire un projet de Décret. Celui-ci allait dans le sens de la réduction des dépenses avec la reconnaissance de filières « matures » qui ne seraient plus soutenues financièrement.

Ce texte a été défavorablement commenté fin août par le Conseil d'Etat qui lui reproche de ne pas être conforme à la directive-cadre européenne relative aux déchets.

Mais si les dépenses ne peuvent être réduites, les recettes doivent être augmentées pour que les budgets bouclent. Une situation que les Metteurs sur le Marché contestent, ainsi que la FFB, pour les incidences sur les coûts de toute la chaîne de l'acte de bâtir.

Il ne resterait donc comme échappatoire rapide que le retrait des agréments aux éco-organismes, pour suspendre la REP et son hémorragie financière, le temps d'écrire un nouveau texte consensuel pour les acteurs, financièrement équilibré, et conforme législativement.

Nous pouvons raisonnablement penser que nous sommes à nouveau sur un temps long...»

Olivier PONTI, Président de FEDERREC BTP

Cette reconduction de mandat s'accompagne de la continuité de l'ensemble de l'équipe du Bureau. Ceci afin de poursuivre les démarches de fond menées par FEDERREC BTP sur le sujet essentiel de la REP PMCB, mais aussi les sujets du quotidien de nos métiers.

Dans le prolongement de la feuille de route définie par François Excoffier, Président de FEDERREC, l'équipe reconduite poursuivra son action autour de quatre axes prioritaires :

- La révision en profondeur de la Gouvernance des REP, dont la REP PMCB,
- La protection des entreprises et des activités vis-à-vis des risques amiante, par l'application des règles établies dans les phases travaux, quelle que soit la dimension du chantier,
- Une communication simple et transparente sur l'évolution de nos métiers, leur technicité et leur participation active à la protection des ressources naturelles,
- Des échanges nécessaires avec toutes les parties prenantes amont et aval de la Gestion des Déchets pour aboutir à des consensus applicables et économiquement viables.

Les gestionnaires de déchets de chantier adhérents de FEDERREC sont la pierre angulaire du système, et veulent faire entendre la justesse de leurs propos dans une situation actuelle plus que chaotique.

À propos de **FEDERREC**

FEDERREC est la Fédération Professionnelle du Recyclage, du Réemploi et de l'Économie Circulaire. Elle est régie par le Livre IV, Titre 1er du Code du Travail. Créée en 1945, FEDERREC représente 1 200 entreprises et 35 000 salariés des multinationales aux PME en passant par les ETI, structurée en 12 filières, répartie sur l'ensemble du territoire français au travers de 8 syndicats régionaux. Ces entreprises dont l'activité consiste au réemploi, la réutilisation, la réparation, la collecte, le tri, la valorisation matière des déchets industriels ou ménagers ou encore le négoce/courtage de Matières Premières issues du Recyclage (MPiR), représentent 11,5 milliards d'euros de chiffre d'affaires et 725 millions d'euros d'investissements annuels.